

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2012

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. le Directeur Général  
 Direction Générale des Forêts (DGF)  
 Ministère de l'Agriculture  
 30 Rue Alain Savary  
 1002 Tunis, Tunisie  
 Tél : 00.216.71.891497  
 Fax : 00.216.71.794107  
 Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

21	9	12
----	---	----

Date d'inscription

2	0	7	7		
---	---	---	---	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

13/09/2012

Pays :

Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

**Barrage Mlaabi**

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar  ;

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques marquées par les parcelles agricoles avoisinantes, ces parcelles sont en propriété privée jouxtant le Domaine Public Hydraulique, qui est limité par le périmètre de sécurité des ouvrages et du plan d'eau maximum;

---

**8. Coordonnées géographiques** (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

36°49'44"N 010°59'07"E

---

**9. Localisation générale :**

Le barrage Mlaabi est situé à l'Est de Jebel Abderrahman au gouvernorat de Nabeul au Cap bon de la Tunisie.

---

**10. Élévation :** (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

13,5m NGT (Niveau Général de la Tunisie) = mètres au dessus du niveau de la mer (maximale)

**11. Superficie :** (en hectares)

98 ha

---

**12. Description générale du site :**

Le barrage Mlaabi fait partie de la série de barrage du Cap de Bon situé à l'Est du Djebel Abderrahman (extrémité septentrionale de la Dorsale tunisienne), et alimentés par des cours d'eau qui prennent leur source dans cette montagne. Ces barrages on été construits au cours du demi- siècle écoulé pour maîtriser les apports d'eau et pour pallier à la baisse de la nappe phréatique, provoquée par le pompage de l'eau souterraine pour des besoins agricoles ; ils servent aujourd'hui à encourager les cultures irrigués d'été. Les réservoirs d'eau très douce créés par ces barrages hébergent de belles populations d'oiseaux, surtout aquatiques, car le Cap de Bon est un important lieu de concentration pour les oiseaux qui font la migration entre les lieux d'hivernage africains et les lieux de nidification en Eurasie, d'où le classement des barrages comme zones humides d'importance internationale. Le barrage Mlaabi, achevé en 1967 est tout comme le barrage Sidi Abdelmoneam un des plus anciens et un des plus petits de cette série de barrages ; Les barrages Lebna et Wed el Khatef sont parmi les plus récents et les plus grands. Le barrage Mlaabi, en aval du barrage Sidi Abdelmoneam (site Ramsar) et également situé sur l'oued Tafekriste, bloque la vallée de ce cours d'eau pour crée un plan d'eau de 2,5 Kms de long et 0,5 Kms de large, donc plus long et plus profond que celui du barrage Abdelmoneam, mais avec une végétation moins dense sur les berges ; il héberge des populations nicheuse de canards typique de l'Afrique du nord, souvent menacés, comme l'érismaire à tête blanche et sarcelle marbrée , et vu son plan d'eau plus ouvert, il sert aussi d'étape migratoire à de nombreux oiseaux de passage, et comme lieu d'hivernage à d'autre espèces encore qui fuient le froid hivernal de l'Eurasie continentale.

---

### 13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

### 14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

**Critère 2 :** Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction\* ou gravement menacées d'extinction\* ou des communautés écologiques menacées.

Le site remplit les conditions du critère 2 puisqu'il abrite des populations nicheuse de canards typique de l'Afrique du nord, souvent menacés, comme l'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* (EN) et sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* (VU).

**Critère 4 :** Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.

Comme toutes les zones humides du Cap Bon, la retenue de Mlaabi fournit, un lieu de nidification pour de nombreuses espèces; et une étape migratoire pour les espèces qui se rassemblent avant la traversée de la Méditerranée au printemps ; le site accueille ainsi une grande variété de migrateurs, oiseaux d'eaux, rapaces planeurs, cigognes et passereaux insectivores. Parmi les oiseaux aquatiques retrouvons le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), le canard siffleur (*Anas penelope*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le canard souchet (*Anas clypeata*), le filigule milouin (*Aythya fuligula*) et l'érismaure à tête blanche (*Oxyura leucocephala*).

**Critère 6 :** Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.

Le site remplit les conditions du critère 6, car il abrite habituellement au moins 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau. C'est le cas de l'érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* (6%, soit 32 individus Recensement de AAO 2008).

### 15. Biogéographie:

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

**16. Caractéristiques physiques du site :**

Il s'agit d'une zone humide artificielle, créée vers 1967 par la construction d'un barrage qui barre l'oued Tafekriste, en aval du site Ramsar du barrage Sidi Abdelmoneam. La source de l'oued Tafekriste se trouve au pied du Djebel Sidi Abderrahman (montagne qui forme la colonne vertébrale du Cap Bon). Le réservoir se remplit en hiver sous l'effet des pluies et des ruissèlements en provenance de la montagne ; c'est un réservoir d'eau situé dans une vallée peu profonde avec des pentes faibles ; l'eau est plus profonde à l'Est, du côté du barrage ; à l'Ouest, le niveau d'eau baisse au cours de l'été et découvre des zones où les oiseaux peuvent se nourrir. La qualité de l'eau est très douce (0,9 gr/l selon Hughes et Al 1996, qui donne comme volume total 3,5 million de mètres cubes, volume moyen 1,0 Mm<sup>3</sup>). Autrefois, l'oued Tafekriste alimentait la Sebkha Tafekriste, lagune côtière située à une dizaine de kilomètres en aval, séparée de la mer par un cordon dunaire et présentée sur la carte de 1881 comme lac (Hughes et Al 1996) ; cette sebkha a dû ressembler fortement aux lagunes de Korba (Classé site Ramsar sous le nom « Lagune côtière du Cap Bon oriental ») ; on peut dire que le barrage Mlaabi est en quelque sorte le successeur de la Sebkha Tafekriste. Le climat est du type méditerranéen, en été relativement chaud et en hiver doux et pluvieux ; au Cap Bon, le vent (généralement du nord-ouest au moins en hiver) est un facteur écologique très important. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 500 mm/an, et la température moyenne est 18°.

---

**17. Caractéristiques physiques du bassin versant :**

La zone amont est une région d'agriculture importante (céréales en plaine, élevage sur les flancs de la montagne) ; en aval on pratique des cultures maraîchères, irriguées par les eaux du barrage en été, notamment la culture du piment et de la tomate, de la pastèque et également du tabac. Le site se trouve à l'Est de la dorsale tunisienne, près de son extrémité septentrionale ; cette montagne calcaire, qui s'étend de la frontière de l'Algérie jusqu'à la pointe du Cap de Bon à une vingtaine de kilomètres au nord du site Ramsar. La géologie du site est caractérisée par des sédiments marins du Pliocène ; le bassin versant s'étend sur une superficie de 23,35 Km<sup>2</sup>.

---

**18. Valeurs hydrologiques :**

Le barrage n'est pas relié au réseau national de distribution d'eau ; sa principale valeur est donc de fournir l'eau d'irrigation des cultures en été. Le barrage contribuerait aussi sans doute à la recharge de la nappe

---

**19. Types de zones humides :****a) présence :**

**Marine/côtière :** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continentale :** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle :** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

**b) dominance :**

**6 :**

**N :**

**20. Caractéristiques écologiques générales :**

Les principaux habitats sont constitués par les eaux relativement peu profondes du lac, dont la flore émergée est caractérisée par la présence d'espèce comme *Ruppia cirrhosa* et la *Zannichellia palustris*, très dense en été et qui forme un tapis sur la surface de l'eau. Les bords du plan d'eau sont assez dégagés abritant quelques pieds de tamarix ; les étendus réduites en superficie sont couvertes de *Typha* et de *Phragmites* du coté occidental, là où l'oued entre dans le lac du barrage. En été, l'évaporation et l'extraction de l'eau pour les cultures contribuent à la baisse du niveau d'eau exposant ainsi des franges boueuses très appréciées par les limicoles. Différents espèces d'oiseaux d'eau exploitent ces habitats au cours de l'année.

**21. Flore remarquable :**

Les informations botaniques de la macroflore de ce site sont assez limitées, mais on constate la dominance de la végétation émergée dont les genres *Ruppia* et *Zannichellia*, avec en bordure quelques phragmites : *Phragmites australis*, des Typhas : *Typha angustifolia* et des joncs : *Juncus spp.* Des plantations d'eucalyptus existent près de la muraille du barrage.

**22. Faune remarquable :**

Ce lac de barrage est fréquenté par des espèces globalement menacées d'oiseaux d'eau (la Sarcelle marbrée et l'érismaure à tête blanche), par le rare Fuligule nyroca ainsi que par des populations appréciables de Grèbe à cou noir et de Foulque macroule. Le héron pourpré semble se reproduire dans les environs du site.

**23. Valeurs sociales et culturelles :**

Dans ce site, on peut difficilement parlé de culture traditionnelle. La valeur du site découle simplement de son intérêt pratique comme source d'eau pour les cultures irriguées en période estivale sèche.

**24. Régime foncier/propriété :**

**a) dans le site Ramsar :**

Domaine de l'état : domaine public hydrauliques ; les limites de site Ramsar suivent les limites du terrain exproprié pour la construction du barrage et sa zone d'inondation

**b) dans la région voisine :**

Dans la région voisine les terrains agricole avoisinant sont presque entièrement en propriété privés.

---

**25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

**a) dans le site Ramsar : aucune**

**b) dans la région voisine/le bassin versant : terres agricoles et des propriétés privées**

---

**26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

**a) dans le site Ramsar :**

La citation ZICO parle de braconnage et de dérangement des oiseaux par les activités humaines, mais ces activités ne semblent pas constituer un facteur défavorable important à l'heure actuelle, vu le classement comme zone où la chasse est interdite. La prestation de chasse est de toute façon très limitée en Tunisie, où la chasse aux oiseaux d'eau est très restreinte et où la forme de chasse la plus populaire est la chasse au perdreau ou au lièvre.

**b) dans la région voisine :**

Aucun facteur important connu à l'heure actuelle. A long terme il conviendrait de veiller à la possibilité d'une éventuelle eutrophisation, provoquée par l'utilisation d'engrais sur les terrains agricoles avoisinants, mais ceci ne semble pas poser de problèmes pour le moment.

---

**27. Mesures de conservation en vigueur :**

Le site ne bénéficie pas pour le moment de mesures particulières en vue de la protection de l'habitat, bien que sa situation sur le domaine public hydraulique permette déjà un certain contrôle des activités entreprise. Le barrage Mlaabi est mentionné chaque année sur l'arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'organisation de la chasse comme dans tous les endroits où la chasse est interdite.

Le site est doté d'une activité agricole, annuelle avec les cultures de céréales et les cultures irriguées, et pérenne avec les oliveraies et les arbres fruitiers.

---

**28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Le classement comme site Ramsar représentera le premier pas vers des mesures de conservation législatives et des actions concrètes sur le terrain.

---

**29. Recherche scientifique en cours et équipements :**

Actuellement très peu d'activités de recherche sont entreprises, le recensement des oiseaux d'eau, coordonné chaque année par l'Association des Amis des Oiseaux (AAO) en collaboration avec la DGF et autres organismes internationaux, représente le seul suivi relatif au plan d'eau, sinon quelques travaux sur la qualité des sols et de l'exploitation des nappes aquifères sont réalisés.

---

**30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :**

Actuellement aucune activité de ce genre.

---

**31. Loisirs et tourisme actuels :**

Actuellement aucune activité de ce genre.

---

**32. Juridiction :**

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat régional du développement agricole (CRDA) de Nabeul.

---

**33. Autorité de gestion :**

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat régional du développement agricole (CRDA) de Nabeul, Arrondissement des forêts Nabeul

**Adresse :** Rue Mongi Bali 8000 Nabeul

**Téléphone :** +216 72 286 026 **Fax :** +216 72 285 321

**E-mail :** [crda.nabeul@iresa.agrinet.tn](mailto:crda.nabeul@iresa.agrinet.tn)

---

## 34. Références bibliographiques :

- Azafzaf H & C Feltrup-Azafzaf (2003): *Dénombrement des Oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2003*. Rapport inédit de 14 pages. Association des Amis des Oiseaux (AAO) et le Groupe Tunisien d'Ornithologie (GTO), Tunis.
- BirdLife International (2002): *Important Bird Areas and potential Ramsar sites in Africa*. Cambridge, UK. BirdLife International.
- El Herry, Soumaya (2004) : *Caractérisation hydrobiologique et écotoxologique des eaux des retenues des barrages du Cap Bon : Bezirk, Chiba, Lebna, Masri et Mlaabi*. Mémoire de Mastère de 140 pages présenté en à l'Institut National Agronomique de Tunisie.
- Feltrup-Azafzaf, C. Et Azafzaf, H. Avril 2008. Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO). Recensement hivernal des oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2008. 75/2007/RAC/SPA. AAO. 24 pages.
- FELTRUP-AZAFZAF, C. et AZAFZAF, H. 2009 Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO). Recensement hivernal des oiseaux d'eau en Tunisie – Janvier 2008.39/2008/RAC/SPA. AAO. 23 pages..
- Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11).
- Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp.
- Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (2000) : *Soudoud : Les grands barrages en Tunisie*. CD Rom préparé par le Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques.
- Qninba A (2001)., *Conservation des zones humides littorales et des écosystèmes côtiers du Cap Bon*.
-